

Office fédéral du développement  
territorial ARE  
Section Planifications fédérales  
3003 Berne

Genève, le 15 décembre 2020

**Concerne : Mise en consultation du plan sectoriel des transports, partie Programme (Mobilité et territoire 2050)**

Madame, Monsieur,

Le département fédéral des transports, de l'énergie et de la communication a mis en consultation le plan sectoriel des transports, partie programme (Mobilité et territoire 2050).

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), association de droit privé indépendante de l'Etat, regroupe plus de 2'400 entreprises membres, représentant environ 120'000 emplois dans le canton. La CCIG s'engage pour la représentation des intérêts de ses membres et pour la défense de bonnes conditions cadres pour l'économie genevoise dans son ensemble. À ce titre, les infrastructures de transport sont un sujet important pour la CCIG car elles constituent une condition cadre clé pour le développement économique et la prospérité des entreprises. La CCIG tient par conséquent à faire part de sa position concernant la partie programme du plan sectoriel des transports.

En accord avec la position de notre association faîtière economiesuisse, la CCIG rejette la partie programme du plan sectoriel des transports telle qu'elle est présentée. Nous émettons notamment de sérieuses réserves quant à la légitimité politique de la partie programme et estimons qu'elle outrepassse les prérogatives du Conseil fédéral.

Le projet est en effet nettement plus normatif que la partie programme actuellement en vigueur et il nous paraît nécessaire qu'il soit discuté au Parlement avant d'être adopté par le Conseil fédéral. De plus, nous regrettons l'absence de prise en compte des gestionnaires d'infrastructure ainsi que des propriétaires privés d'installations et de biens immobiliers. Compte tenu de la portée de la partie programme, il nous paraît également souhaitable de procéder à une analyse d'impact de la réglementation ainsi qu'à une procédure de consultation régulière. Sur ces différents points nous vous invitons à vous référer à la position de notre association faîtière economiesuisse.

La CCIG souhaite également compléter les besoins identifiés en matière d'infrastructure pour la métropole lémanique et la région du Grand Genève. Malgré les efforts accomplis ces

dernières années et l'inauguration récente du Léman Express, le canton de Genève et sa région transfrontalière continuent de subir des congestions importantes et régulières sur leurs réseaux de transport structurants dont la capacité reste insuffisante.

Les projections de croissance pour les prochaines décennies nécessitent des investissements infrastructurels conséquents afin de répondre aux besoins en déplacement qui en découlent. En particulier, il nous paraît indispensable que les infrastructures suivantes soient intégrées au plan sectoriel des transports :

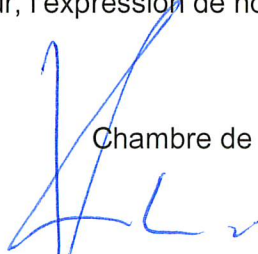
#### Réseau ferroviaire

- Diamétrale ferroviaire genevoise : le projet permettra d'étendre la zone de couverture du réseau Léman Express et d'améliorer significativement l'accessibilité de la Zimeysa – principale zone industrielle genevoise – et de l'aéroport international de Genève.
- Augmentation de la capacité des infrastructures ferroviaires au-delà d'Annemasse en direction d'Annecy, d'Evian et de Chamonix : ce projet transfrontalier, non retenu par la Confédération dans le cadre de l'étape d'aménagement 2035, est indispensable à la poursuite du développement du Grand Genève. Développer l'offre et améliorer la desserte sur ces trois axes permettra de répondre à la demande toujours grandissante de déplacements des habitants de ces régions.
- Augmentation de la capacité de la ligne ferroviaire Genève-Lausanne et au-delà : les projections sur l'évolution du trafic demandent une augmentation importante de la capacité de l'axe Genève-Lausanne sur l'ensemble de la ligne.

#### Réseau routier

- Élargissement de l'autoroute N01 entre Bardonnex et Perly : dans le cadre de l'élargissement nécessaire du réseau autoroutier genevois, ce tronçon demande également à être pris en compte afin de ne pas créer un goulet d'étranglement. La CCIG salue par ailleurs la bonne prise en considération des problématiques liées à la saturation de l'autoroute N01 dans la région de Genève.
- Contournement Est, dit « traversée du lac » : ce projet doit être inscrit dans le réseau des routes nationales afin de développer un véritable périphérique autoroutier complet. Cette infrastructure est la seule solution de long terme pour désengorger le réseau routier existant et contribuera à améliorer significativement la qualité de vie au cœur de l'agglomération genevoise. À ce sujet, nous portons à votre attention le fait que le Canton élabore actuellement un rapport démontrant la pertinence du projet, celui-ci devant être déposé en début d'année 2021.

En espérant que ces éléments retiendront votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Vincent Subilia  
Directeur général

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève



Nathalie Hardyn  
Directrice - Département Politique